Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf février deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le quinze février, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI.**

Membres: 15

Secrétaire de séance : Pierre ZANNETTI

N°2024/10

The second se	MEMBRES PRÉSENTS	
Dominique POGGI	Lucie FRIMIGACCI	
Jérôme ALESSANDRI	Alexia ZANETTACCI	
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Pierre ZANNETTI	
Ange SUSINI	Vannina NEGRONI-DESINI	
François GARIDACCI		
	MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT	
Stéphanie ALESSANDRI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE	
Jean-Paul PAOLI	Sandrine CINOTTI	

OBJET : Plan de financement opération portant sur le renouvellement de sept tronçons de canalisations d'eau potable.

Monsieur le Maire propose aux élus l'adoption d'un plan de financement portant sur l'opération liée au renouvellement de sept tronçons de canalisations d'eau potable. Les tronçons se traduisant par les casses et fuites les plus récurrentes ont été sélectionnés.

Le montant global de cette opération est de 1 173 928 euros HT.

Monsieur le Maire propose en conséquence l'adoption du plan de financement suivant :

Commune	10%	117 392, 8 euros HT
Collectivité de Corse	20%	234 785, 6 euros HT
Agence de l'eau	70%	821 749, 6 euros HT
TOTAL	100%	1 173 928 euros HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000657-20240215-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus et portant sur l'opération liée au renouvellement de sept tronçons de canalisations d'eau potable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour: 9.

Le Maire, François GARIDACCI